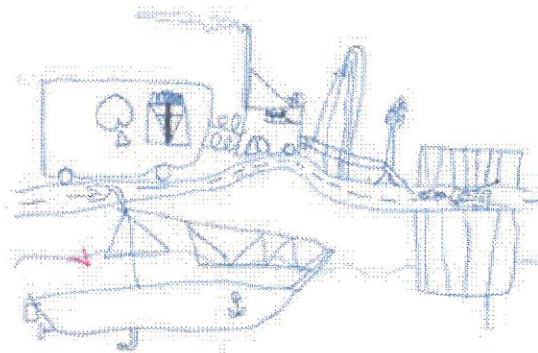
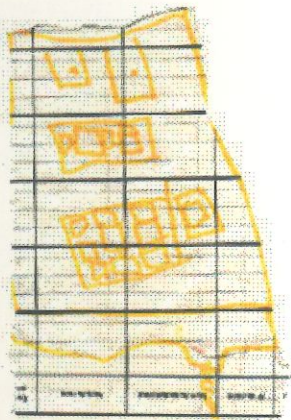


COUP



d'OEIL



SUR



FONTENOY

SOMMAIRE

Le « Mot du Maire »

La Z.I.A.

Les Travaux- Assainissement

L'Urbanisme

Les Ordures Ménagères

Les Ecoles

Les Associations- Gym

Les Nouveaux Habitants

L'Etat Civil

La Saga des Fontenoy

A NOTER...

MAIRIE : téléphoné 03/83/63/90/38
Télécopie 03/83/63/69/40

Ouverture au public : le mercredi de 16h à 18h
Le vendredi de 17h à 19h

Présence de la secrétaire (sauf congés) pour : * le travail administratif
* réception du public en cas de nécessité
seulement

le lundi toute la journée
le mercredi après-midi
le vendredi matin

MAIRE :téléphone en cas d'urgence 03/83/63/69/44

Le mot du Maire

2004 déjà ! Comme le temps passe ! entendons nous dire souvent. Eh ! bien, la Municipalité partage cette idée, non pas dans un esprit électoral, mais par déception quand les prévisions n'ont pu se concrétiser à cause du manque de moyens budgétaires.

Plus que jamais, l'argent, nerf de la guerre, fait cruellement défaut. En effet, nos possibilités d'investissement s'amenuisent d'année en année tant à la Commune qu'à la Communauté de Communes de Hazelle à cause de certaines mesures fiscales prises par l'Etat : bases des taxes professionnelles en diminution, multiplication d'exonérations de toutes sortes.

Bien sûr, on comprend que ce sont des mesures incitatives au développement économique, à l'emploi, à la relance de la consommation ; mais les Communes n'y trouvent plus leur compte. L'Etat promet des compensations mais ces dernières diminuent considérablement au fil des ans.

Par ricochet, les possibilités de subventions, tributaires des budgets des Conseils Généraux en diminution également, deviennent de plus en plus aléatoires. Le programme obligatoire d'assainissement pèse lourdement sur le budget communal. Normalement, tous les frais devraient être supportés par le consommateur. Mais la politique actuelle de la Municipalité n'étant pas d'appliquer des tarifs exorbitants, et comme la loi le permet encore aux Communes de moins de 3500 habitants elle alimente partiellement le budget d'assainissement avec le budget général. Cela ampute d'autant ses possibilités de réalisations d'autres travaux.

La solution serait l'implantation massive de sociétés de logistiques sur notre territoire. Bien sûr, le premier bâtiment de Parcolog a été loué par T.N.T., mais en partie seulement. Il ne reste plus qu'à espérer que cela incitera d'autres sociétés à venir pour que Parcolog lance son programme de construction des cinq autres bâtiments. Vivement la fin des « vaches maigres » ! A défaut de la taxe professionnelle, nous aurions au moins le rapport de la taxe foncière.

Cependant, en parcourant ce bulletin vous constaterez que nous nous mettons en phase avec la règlementation, améliorons l'état des bâtiments communaux, entretenons le village grâce aux élus et surtout grâce à un employé communal polyvalent et compétent. Ce dernier, en plus régisseur de l'eau potable de la Commune et proche des gens, sera difficilement remplaçable. Nous avons aussi la chance, pour longtemps j'espère, de pouvoir recourir à une petite entreprise locale pour des travaux de maçonnerie, d'installations diverses et surtout le salage de nos rues en hiver, et au petit matin !

Afin de conforter nos possibilités d'investissements, nous mettrons en vente par adjudication des terrains appartenant à la Commune, difficilement exploitables dans la conjoncture actuelle, mais d'un intérêt certains pour des particuliers. Les sommes ainsi rapportées pourraient être utilisées pour des acquisitions foncières plus intéressantes et/ou pour faciliter la mise en œuvre des travaux d'embellissement et de sécurisation de certaines rues, après les travaux d'assainissement.

Je profite de cette rubrique pour inciter les gens en général au civisme qui est pour moi outre le respect des autres, une contribution à la vie du village. Je citerai les maximes connues mais peu observées : « La liberté s'arrête là où commence celle des autres » ou encore « ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse »

Je fais allusion aux décharges sauvages, aux menus produits que l'on jette négligemment devant chez le voisin, aux déjections canines sur les trottoirs et autres espaces fréquentés, et surtout au non-respect du code de la route : on ne s'arrête pas au stop (c'est une faute grave même si on estime que le stop n'est pas justifié) la vitesse excessive surtout dans le lotissement où les enfants sont nombreux et joueront plus facilement sur la chaussée ! Je trouve tout à fait désolant que l'on soit obligé de recourir au « tout répressif » sur les grandes voies et dans les villes et transformer nos rues de villages en parcours de combattants pour freiner l'automobiliste qui, à son volant ignore le reste du monde.

Malgré tout, je pense qu'il fait bon vivre à Fontenoy, avec des Fontenoyennes et Fontenoyens disponibles, aimables et toujours prêts à rendre service, qui ne comptent ni leur temps ni leur argent. Je cite dans le domaine du social : la vente des brioches pour les jeunes handicapés, la banque alimentaire pour les plus démunis, l'aide entre voisins. Dans le domaine socio-culturel : la bibliothèque, les manifestations comme Halloween, Carnaval, Saint Nicolas.. gym, rencontres, etc....

Je remercie aussi les habitants qui participent car sans eux aucune manifestation n'aurait de sens.

Je formule le souhait que toutes ces activités puissent perdurer grâce à une fréquentation et une participation active de nombreux Fontenoyens.

Enfin, moi-même et l'ensemble du Conseil Municipal formulons nos vœux les meilleurs pour vous-mêmes et pour vos proches, pour une année 2004 paisible, avec au quotidien des satisfactions de toutes sortes.

Jeanne BLUETTE

ZONE INTERNATIONALE D'ACTIVITÉS DE GONDREVILLE – FONTENOY

Point sur l'avancement des travaux (point précédent : Bulletin Municipal 2003)

1 – Substitution du captage du Prâlot

-La station de pompage a été réceptionnée le 22 octobre 2003 ; les tests sur le fonctionnement des équipements de traitement seront programmés ultérieurement.

-Une convention est en cours de signature avec VNF pour le passage d'une canalisation sur leur parcelle et l'autorisation pour l'évacuation des eaux de lavage et du trop plein de la lagune vers la Moselle par l'entreprise SOGEA.

2 – Station d'épuration

La commission d'appel d'offres du Syndicat Intercommunal après avoir pris connaissance des offres de construction de la STEP a auditionné les candidats le 25 novembre 2003.

3 – Embranchement ferré. Impact d'une desserte fer sur le coût foncier

La convention relative aux modalités de financement pour la création d'embranchements ferrés n'a pas été reconduite.

Un courrier a été adressé à la SNCF (agence logistique fret) pour connaître les modalités techniques et financières de la création d'une ITE dans le cadre d'une nouvelle convention.

4 – Travaux. Programme PARCOLOG

Le leader européen en logistique TNT a remporté l'appel d'offre lancé par KCI pour assurer sa logistique et occupera les 12500m² du premier bâtiment.

5 – Projet LIDL

Programme opérationnel début 2004.

L'arrêté d'exploitation devait être délivré mi novembre 2003.

70 recrutements sont en cours concernant 2 cadres, 8 ETAM et 60 préparateurs de commandes.

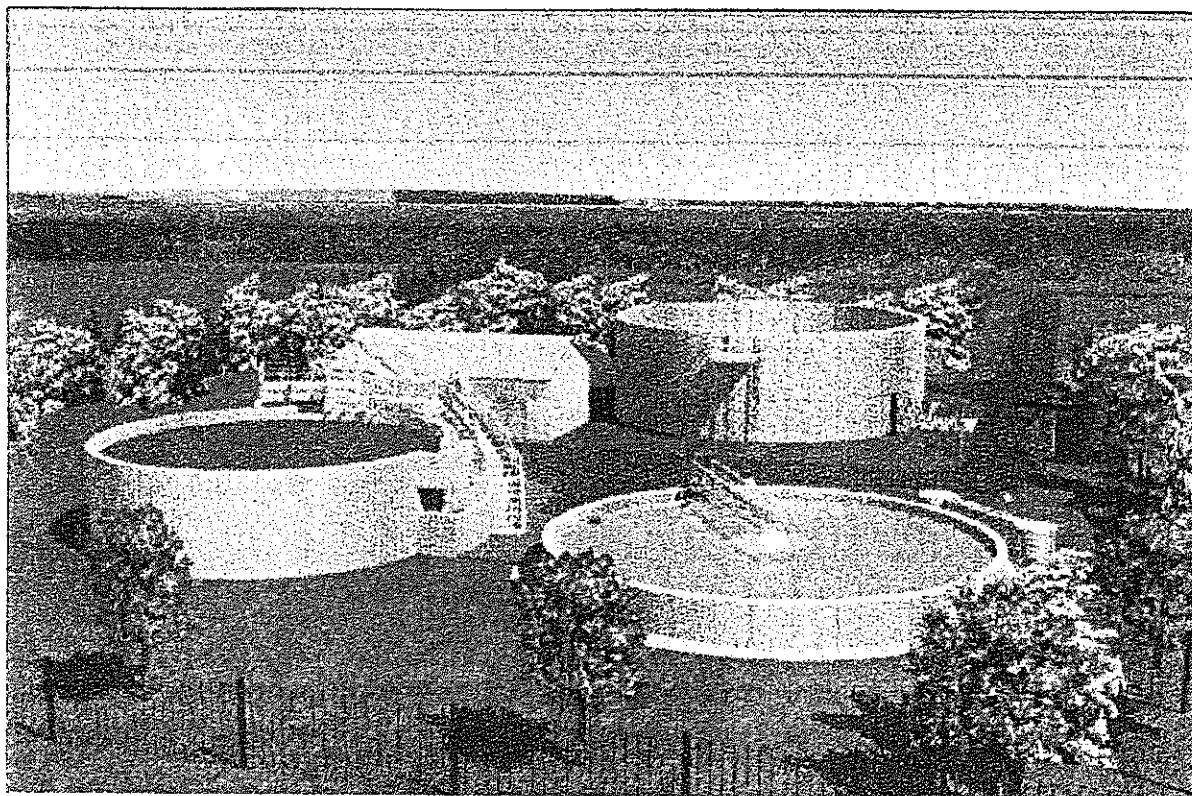
La formation du personnel est envisagée en janvier avec un démarrage opérationnel du site début mars et une montée en puissance avec un objectif à attendre de 100 personnes en 2 ans.

6 – Etude ICN Centre de vie

ICN junior a réalisé un questionnaire en vue de recenser et d'identifier les besoins en services utiles pour la zone.

Syndicat intercommunal d'assainissement de Fontenoy -Gondreville
Création d'une station d'épuration

Vue d'ensemble du site



PRESENTATION TECHNIQUE

Filière eau :

- .Un relevage par 2 pompes de 15m³/h
- .Des prétraitements(dégrillage fin des effluents,dessablage ,déhuilage...).
- .Un traitement biologique(zone de contact,bassin , d'aération ,circulation des boues...)
- .Un clarificateur de type tronconique.

Filière boues :

- .Un traitement des boues prévu sur 2 jours.
- .Une reprise des boues par une pompe gaveuse.
- .Un silo de stockage de 850m³ avec un agitateur de 10 kW.

TRAVAUX

1. Voirie et réseaux

1.1 Financement Communauté de Communes de Hazelle

Comme en 2002, le budget communautaire destiné à notre commune a été très restrictif pour l'année 2003 (baisse des bases des taxes professionnelles de K.C.I., augmentation très importante du coût de la collecte des ordures ménagères)

La part du budget communautaire allouée à Fontenoy pour 2003 ne suffisait pas pour entreprendre les travaux prévus Rue du Muguet (enfouissement des réseaux – candélabres d'éclairage public – réaménagement des trottoirs) Il faudra cumuler notre part 2003 avec celle de 2004, voire celle de 2005 pour pouvoir réaliser les travaux décrits ci-dessus, d'autant plus que nous avons dû prévoir des aménagements de voirie urgents Place de la Gare et Place de l'Eglise. (les revêtements de voiries de ces sites sont en effet en très mauvais état).

1.2 Financement communal

- Assainissement 2^{ème} tranche : Rue du Muguet :

Ce programme débutera en réalité au cours du premier trimestre 2004. Il comprendra la pose de nouvelles conduites destinées à remplacer les collecteurs défectueux et à séparer les eaux pluviales des eaux domestiques.

- Station d'épuration :

Elle sera commune à Gondreville et à la zone internationale. Son financement sera donc assuré par ces trois entités, au prorata des « équivalents habitants » à savoir :

3000 pour Gondreville, 1200 pour la zone internationale et 300 pour Fontenoy. Un emprunt sur 20 ans a été contracté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Fontenoy - Gondreville.

L'entreprise retenue pour l'exécution de cet ouvrage sera connue fin Janvier. Les travaux commenceront vraisemblablement dans le courant du 2^{ème} semestre 2004, des études importantes seront nécessairement entreprises auparavant. La mise en service de la station est envisagée pour début 2006.

Il est évident qu'il faudra envisager de répercuter dans un proche avenir notre quote-part d'amortissement de travaux ainsi que des frais de fonctionnement de cette station sur le prix de notre eau.

2. Autres travaux

Financement communal

- Bâtiment communal – cuisine
 - Pose de revêtements muraux et peinture.
 - Pose d'une hotte au – dessus de la cuisinière.
- Salle communale
 - Remise à neuf des peintures.
 - Achat de tables et de chaises plus adaptées à l'usage de cette salle.
- Bâtiment communal – Couloir vers la salle de gymnastique
 - Démolition de la verrière en très mauvais état et ne présentant aucune isolation thermique. Remplacement du châssis métallique par un mur en béton cellulaire avec deux fenêtres PVC double vitrage.
 - Pose d'un nouveau lavabo, de papier peint sur les murs et d'un nouveau revêtement de sol.
- « Local des pompes » rue du Muguet

Au vu de la vétusté de ce petit bâtiment servant autrefois à abriter les pompes à incendie, le conseil a décidé sa réhabilitation totale. Il servira ensuite de local technique ou de garage à louer. L'entreprise mandatée effectuera les travaux probablement au début du printemps.

3. Divers

Sur proposition du Maire, le conseil municipal a voté pour la revente d'un terrain communal situé Chemin de la Chipette, à coté du cimetière (parcelle N° 237)

Ce terrain avait été cédé par le lotisseur Espace et Habitat suivant le programme de rétrocessions prévues lors de l'élaboration du lotissement du Jardin Greffier.

La vente aura lieu très prochainement par adjudication à la Mairie. Une large publicité par voix de presse et d'affichage est envisagée avant cette enchère. Le produit de cette vente pourrait être utilisé pour l'achat d'un autre terrain dont l'aménagement serait plus facile et moins coûteux pour la Commune.

URBANISME

Travaux soumis à déclaration (DT : déclaration de travaux)

- le ravalement de façade, réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures avec changement d'aspect et de coloris
- les terrasses dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 0,60 m
- les modifications ou créations d'ouvertures (portes, fenêtres) à condition que ces travaux ne changent pas la destination du bâtiment
- les murs, autres que murs de clôture, d'une hauteur supérieur à 2m
- les piscines non couvertes quelles que soient leurs dimensions et la nature des matériaux utilisés
- les serres et châssis lorsque la hauteur au dessus du sol est comprise entre 1,50 m et 4 m et lorsque que leur superficie ne dépasse pas 200 m² sur un même terrain (ces deux conditions doivent être réunies)
- les travaux qui ont pour effet de créer, sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface hors d'œuvre inférieure ou égale à 20 m² (exemple : extension d'un bâtiment existant ou adjonction comme pièce supplémentaire, véranda appentis ou auvent, création d'un niveau ou d'une surface nouvelle à l'intérieur d'un bâtiment, abri de jardin, garage, remise, hangar...)

Toute construction, quelle que soit sa surface , édifée sur un terrain sur lequel n'existe aucune autre construction doit faire l'objet d'un permis de construire)

Travaux soumis à permis de construire (P.C) :

Toutes constructions, autres que celles qui ne sont pas soumises à autorisation ou relevant du régime de la déclaration de travaux, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable faire l'objet d'un permis de construire.

Ce même permis est exigé pour les travaux exécutés sur une construction existante lorsqu'ils ont pour effet :

- d'en changer la destination (transformation d'un bâtiment agricole en habitation par exemple..)

- d'en modifier le volume (surélévation, extension supérieure à 20 m2..)
- de créer des niveaux supplémentaires (surface de plancher nouvelle supérieure à 20 m2)

Les clôtures:

L'édification d'une clôture, qu'elle soit sur rue ou en limite séparative, est soumise à autorisation uniquement dans les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé. La Commune de Fontenoy est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Ne sont pas concernées, les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière et les clôtures de chantier.

Permission de voirie et alignement individuel :

L'occupation permanente ou temporaire du domaine public est subordonnée à une permission de voirie

Les constructions (bâtiments, clôtures,..) à édifier en bordure du domaine public doivent faire l'objet d'une demande d'alignement individuel.

Les formulaires correspondant à toutes ces demandes sont disponibles en Mairie

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES A FONTENOY

Ramassages hebdomadaires :

- dans la nuit du dimanche au lundi
- dans la nuit du mercredi au jeudi (décalage de 24 heures si les lundis et jeudis sont fériés)

REGLEMENTATION DE LA SORTIE DES BACS A ORDURES

Extrait de l'arrêté municipal du 08 juillet 1998 (articles 1,2 et 3)

ARRETE

Art 1 : Tous les administrés ayant un bac à ordures, mis à disposition à titre gratuit par le District de Hazelle, DOIVENT L'ENTREtenir ET EN PRENDRE SOIN.

Art 2 : Ils doivent le mettre à l'extérieur, dans un endroit accessible le soir où la collecte aura lieu ; une fois celle-ci effectuée, les bacs devront être rentrés à l'intérieur des propriétés ou des maisons.

Art 3 : En cas de perte ou de vol, le remboursement des bacs à ordures sera demandé au locataire par le District.

CALENDRIER RECAPITULATIF DES OBJETS ENCOMBRANTS

ANNEE 2004

COLLECTES A VENIR

JEUDI 19 FEVRIER 2004

JEUDI 17 JUIN 2004

JEUDI 18 NOVEMBRE 2004

Nous vous rappelons que les gros objets ou encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

ECOLES

Syndicat scolaire

Historique

En 1983, pour des raisons démographiques, les communes de Fontenoy sur Moselle, Aingeray, Sexey-les-Bois se sont regroupées en syndicat.

Son sigle « SIS . FAS » signifie :

Syndicat Intercommunal Scolaire Fontenoy – Aingeray – Sexey.

Les élèves ont été répartis dans les trois villages par tranches d'âge.

En 1983, lorsque la Commune d'Aingeray a réalisé le Lotissement Mongambé, elle a, dans le même temps, fait construire une école maternelle pouvant accueillir tous les jeunes enfants. C'est ainsi que les locaux de la commune de Fontenoy ont été utilisés à d'autres fins. Fontenoy n'est cependant pas rayée de la carte scolaire.

Fonctionnement du Syndicat

Le syndicat assure la construction et l'entretien des locaux scolaires, l'achat et la maintenance du matériel pédagogique ainsi que les salaires du personnel (secrétaire, ATSEM maternelles, accompagnatrices dans les bus de ramassage, agents d'entretien.)

Le syndicat est administré par 12 délégués, à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune, élus au sein de chaque Conseil Municipal, pour la durée du mandat.

Le comité élit un président et 1 vice – président.

La composition actuelle est la suivante :

Président : B. Parisse, maire de Sexey les Bois

Vice – présidente : S. Claudin - Aingeray

Autres délégués : Fontenoy : titulaires : Blulette, Cusin
suppléants : Vosgin, Baron

Aingeray : titulaires : Claudin, Thouvenot
suppléants : Fontaine, Armand

Sexey : titulaires : Parisse, Muller
suppléants : Marchal, Parisse

Organisation pédagogique

Les écoles se situent actuellement :

à Aingeray avec 2 classes à l'école maternelle « La Pastorale »
et 2 classes primaires à l'école « Robert Desnos »

à Sexey avec 2 classes à l'école primaire (1 grande section
maternelle et 1 classe primaire)

Répartition des élèves :

Pour l'année scolaire 2003 / 2004, les effectifs sont de 143 élèves répartis comme suit :

Madame Belmahi : (Directrice)	27 élèves	12 CM2	15 CM1
Madame Demaret :	22 élèves	7 CE1	15 CE2
Madame Beglé : (Directrice)	23 élèves	14 CE1	9 CP
Madame Guévin :	25 élèves	25 GS	
Mademoiselle Collot :	20 élèves	20 MS	
Madame Raillard : (Directrice)	26 élèves	17 PS	9 TP

Le syndicat scolaire gère parallèlement une cantine à Aingeray et une garderie s'il y a une demande conséquente de la part des parents.

Inscription des élèves dans les écoles du RPI

Lorsqu'un enfant doit être scolarisé dans une école pour la première fois, le représentant légal doit impérativement faire les démarches suivantes :

- se présenter à la mairie du lieu de résidence ou de domicile, muni de son livret de famille et d'un justificatif de domicile
 - se présenter à l'école concernée, muni du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'inscription établi par le maire
- soit le jour des inscriptions programmé par le directeur de l'école,
soit tout autre jour, s'il s'agit d'une inscription en cours d'année scolaire.

L'enfant sera inscrit en maternelle à partir de 3 ans ou de 2 ans dans la limite des places disponibles, priorité devant être accordée aux enfants de 4 et 5 ans.
L'enfant sera inscrit à l'école primaire dans sa 6^{ème} année

Demande de dérogation au périmètre scolaire

Certains parents travaillant dans le secteur de Nancy ou de Toul souhaitent inscrire leurs enfants dans les communes situées sur l'axe routier emprunté pour se rendre au travail, ou dans la commune de résidence de leur nourrice.

Jusqu'à présent, cela ne posait pas de problème dans la mesure où la commune d'accueil avait des places disponibles et où l'école de la commune de résidence ne risquait pas de fermeture de classe.

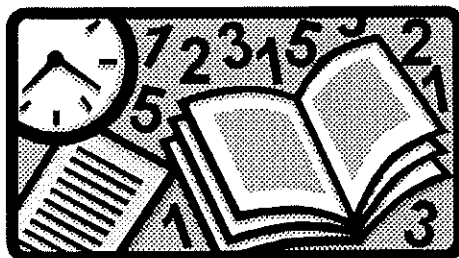
Actuellement, certaines de ces communes d'accueil, trop sollicitées (notamment Gondreville et Velaine-en-Haye), ont décidé d'appliquer la Loi de 1983 à partir de la rentrée 2002.

Cette loi impose aux communes de résidence de payer une contribution financière aux communes d'accueil. Cette contribution, dont le montant est fixé par le Préfet se monte actuellement à environ 550 € par an et par enfant.

La loi fixe aussi les règles d'autorisation de scolariser l'enfant dans une commune d'accueil. Ces règles sont au nombre de trois :

- **Les 2 parents travaillent et la commune ou le syndicat de résidence n'a ni cantine, ni garderie.**
- **La fratrie est déjà scolarisée dans la commune d'accueil et dans le même cycle.**
- **Pour des raisons médicales.**

À titre particulier, Velaine-en-Haye scolarise gratuitement les enfants qui sont en nourrice chez les grands-parents qui y résident.



Associations et activités à Fontenoy

GYMNASTIQUE

Animateur Frédéric Lebègue
Coordinatrice mme Cassignat Colette

C'est dans une salle rénovée par la pose de fenêtres à double-vitrage que chaque mardi une quinzaine de passionnées suivent les cours de gymnastique volontaire animés par Frédéric Lebègue.

Malgré les demandes et pour des raisons de sécurité la salle ne peut accueillir un groupe plus important.

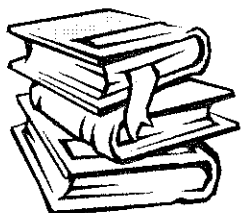
Sur un fond musical, chacune travaille à son rythme, selon ses capacités, son âge et l'objectif recherché.

L'ambiance y est particulièrement conviviale.

Des accessoires gymniques ont été achetés par la commune (bâtons bracelets lestés, petits haltères, cordes à sauter, élastiques, ballons et plus récemment steps).



le groupe.



BIBLIOTHEQUE

La place que notre village occupe dans le cadre de l'intercommunalité (Fontenoy Aingeray, Sexey)

lui permet de disposer d'une bibliothèque centrale située à AINGERAY. Conçue et gérée par l'ADAPEC.

Depuis son existence cette structure mère a toujours alimenté les dépôts de livres organisés dans les deux autres villages, notamment celui de FONTENOY

Réouverte depuis septembre 2002 cette bibliothèque fonctionne tous les mercredis de 17h à 18h30 la permanence est assurée par 2 bénévoles.

Le prêt des livres est gratuit.

Globalement 500 ouvrages sont à votre disposition. Pour les enfants, des abonnements spécifiques ont été contractés par la commune.

ADAPEC

Association pour le développement culturel intercommunal (Fontenoy Sexey Aingeray)
Présidente Mme THOUVENOT

L'adapec propose différentes activités aux 3 communes.

Pour adhérer à l'association et bénéficier des activités, il est demandé une cotisation annuelle de 8 euros par famille.

- **Centre aéré**

Pour 2004 durée prévisible 5 semaines

- **Vie extra scolaire**

L'adapec contribue à la vie extra scolaire des élèves du groupement pédagogique (sortie skis, classe de mer, etc.) dans le but de réduire la quote-part revenant aux familles.

- **Gym volontaire**

A sexey

- **Club aquarelle**

Sous la houlette de M. Anclin 19 personnes suivent les cours en 2004 dans la salle polyvalente du bâtiment Mairie d'Aingeray

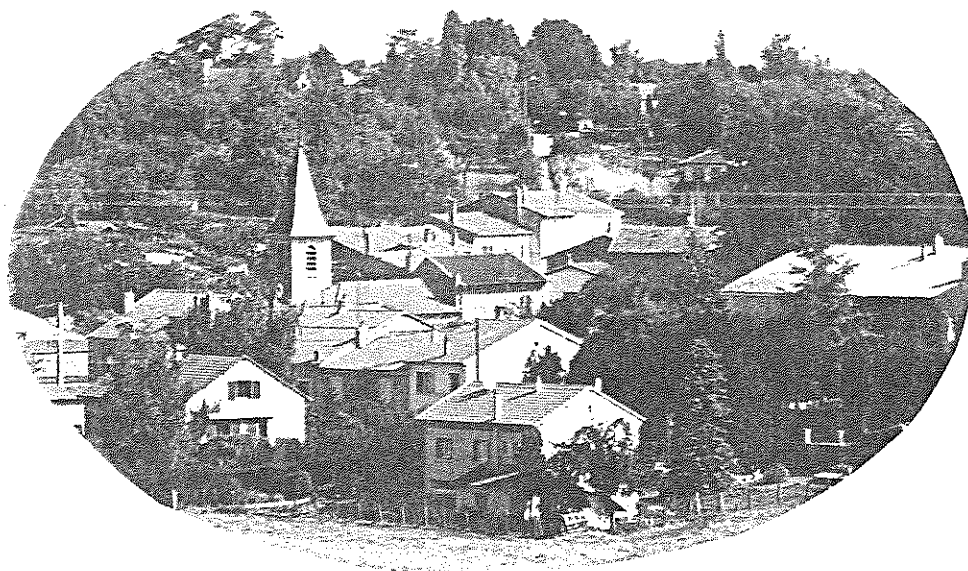
- **Club vtt**

Responsable M Girard

Sur les 3 villages 25 sportifs suivent les sorties du dimanche matin (port du casque obligatoire)

NOUVEAUX FONTENOYENS

<i>Mr et Mme BAYEUL</i>	<i>52 rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme CHEY</i>	<i>4 rue de la Loi</i>
<i>Mr et Mme CONSTANTIN</i>	<i>12 Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr PRUNIAUX</i>	<i>18 bis rue du Monument</i>
<i>Mr ROUERS Marc</i>	<i>56 ter rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme ROUSSET</i>	<i>6 Au Rouge Poirier</i>
<i>Mr et Mme THENOT</i>	<i>54 rue du Monument</i>
<i>Mme MAUER</i>	<i>50 rue du Monument</i>
<i>Mr et Mme HARTZHEIM BLOT</i>	<i>56 bis rue du Monument</i>



LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE



... *Fontenoy sur Moselle*

MON VILLAGE

*Ainsi qu'un nid à l'aisselle d'un arbrisseau
Au creux des collines, mon village est blotti
Se serrant, se protégeant aux flancs des côteaux
Petites maisons sous le doux soleil sourient.*

*La place de la petite église en tilleuls
De cris d'enfants, de gazouillis d'oiseaux s'emplit
Son clocher élancé, frêle comme un glaïeul
Cache sous la mousse son toit d'ardoises gris.*

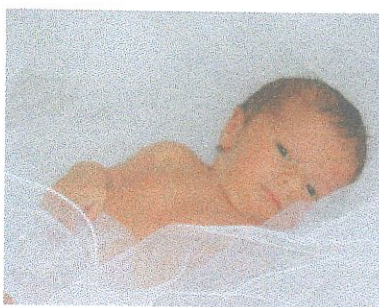
*Progressant comme un énorme reptile argent
Dame Moselle cache maints secrets des âges
Nous vivons sans richesse ni mine d'argent
Nous vivons comme des oiseaux dans mon village.*

Denis JAILLON

Enfant du pays

ETAT CIVIL 2003

Naissances



30 mars	Anaïs LAGLASSE	16 rue du Haut Buisson
01 juillet	Ilona BOLLINI	6 rue du Haut Buisson
08 juillet	Flavian FAILLY	11 Au Rouge Poirier
22 juillet	Tatiana BAYEUL	52 rue du Monument
28 septembre	Thibault FAIVRE	14 Au Rouge Poirier
03 octobre	Léa REMY	13 Au Rouge Poirier
02 novembre	Ninon VAUTHIER	11 rue du Haut Buisson

Mariage



Frédérique VOSGIN et Lionel VOGELEISEN 30 août

Décès

21 juillet Mme ROUCHON Marie Louise née BAGARD.

La SAGA des ''FONTENOY''

ou

HISTOIRE de Rencontres

Tout a commencé en l'an 1997 quand Daniel MENGOTTI, alors Directeur de l'Association les Amis du Livre de Fontenoy la Joûte, décida de créer un dimanche récréatif au cours duquel tous les 'Fontenoy' de France et d'ailleurs (Fontenoy Antoing est belge) se retrouveraient pour passer une journée de convivialité et de découverte.

Cette idée fût accueillie avec enthousiasme par tous et depuis, les rencontres se sont succédées jusqu'à cette année où les 'Frères Jumeaux' furent reçus par Fontenois la Ville. ...Ne croyez pas à une erreur d'orthographe, c'est bien ainsi que se nomme le dernier à avoir organisé cette journée.

Journée très ensoleillée à l'issue de laquelle il fût décidé que, bien que la boucle ait été bouclée (c'était bien la septième rencontre), nous n'allions pas en rester là.

C'est donc reparti pour un tour et nous avons déjà reçu l'invitation de Fontenoy la Joute à passer la journée du 20 juin 2004 au Village du Livre.

Avant de poursuivre la lecture de cet article, *notez donc cette date sur votre agenda...*

C'est fait ? Très bien.

Voici la rétrospective en images de ces sept jours de fête

1997 Fontenoy-la-Joute



Daniel MENGOTTI à l'origine des ''Rencontres''.



''Les Bagaudes'' groupe de musique celtique animent les rues du village



Au détour d'une rue
la Chorale de Fontenoy le Château

1998 Fontenoy-sur-Moselle



Barbecue géant au bord de l'eau



Initiation au ski nautique, pour faire la digestion.
On attend sagement son tour, un peu inquiet....

1999 Fontenoy-le-Château



Embarquement sur le FONTENOY
pour une mini croisière mémorable



La traditionnelle photo de famille avant le
départ. "A l'an prochain en Puisaye".

2000 Fontenoy-en-Puisaye



Composition florale à l'entrée
du village, en l'honneur des invités



Accueil au cor de chasse.
Instrument utilisé également pour la messe.

2001 Fontenoy-Antoing



La visite de la ville et de ses abords se fait en train.

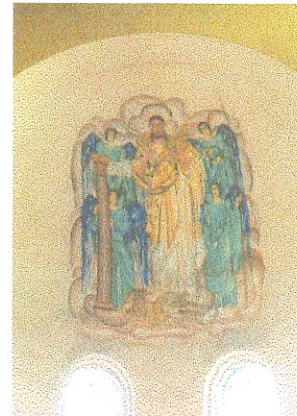


Le paysage réserve des surprises.

2002 Fontenoy-en-Aisne



Vous avez dit pittoresque.



Une merveille du 15eme siècle

2003 Fontenois-la-Ville



Le cor de chasse pour accueillir les invités
Ici aussi on l'utilise pour la messe.



Le village du cheval et des balades
en roulettes

Rendez-vous le 20 juin 2004 à Fontenoy-la-Joûte.